

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le **10 SEPTEMBRE** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 6 septembre 2024

Etaient présents : MARCY Christelle, COURTEL Isabelle, CARDIN Samuel, TEXIER Véronique, MAILLARD Anne-Franck, ROUGIÉ Alexandre, LE CALLOCH Franck, JOSSET Régis, KERRAND THERY Diane, Thierry LAMART, Nicolas SOMME, Annie TOUZE, ANGEE LE FLOCH Virginie

Absente donnant pouvoir : 1 – Isabelle TOUZE donnant pouvoir à Samuel CARDIN

Anne-Franck MAILLARD a été élu (e) secrétaire

N° 2024 - 09 – 01

Annule et remplace la délibération N° 2024 – 08 - 08

OBJET : Admission en non-valeur

Vu les états de créances irrécouvrables présentés le 1^{er} juillet 2024 par le comptable de la collectivité, sollicitant l'admission en non-valeur des titres de recettes pour les années 2020 et 2021.

Considérant que les actions réglementaires entreprises pour le recouvrement de ces sommes se sont avérés inopérantes pour la plupart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide,

- ▶ **D'admettre en non-valeur pour un montant total de 77,20 €**
- ▶ **Dit que les crédits sont inscrits au budget**

~~~~~

N° 2024 - 09 – 02

**OBJET : Avenant aux travaux de la RD n° 168**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, concernant le devis supplémentaire de l'entreprise Charier pour des travaux de réseaux d'eaux pluviales et la création de trottoirs à la demande du département, le montant du devis s'élève à 6 000 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- ▶ **Décide de conclure l'avenant**
- ▶ **Autorise le Maire à signer l'avenant**

**OBJET : Achat d'une ruche**

Mme Aline VIEL, domiciliée 8 Rue Jacques Bonsergent à Missiriac souhaite vendre sa ruche avec son essaim à la commune. Celle- ci est actuellement implantée sur une parcelle communale. La déclaration des ruches est à réaliser chaque année à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

► **Accepte l'achat de la ruche et son essaim au prix de 400 € TTC**



*Les membres présents ont signé*

| <i>Nom – Prénom</i> | <i>Signature</i>        | <i>Nom – Prénom</i>        | <i>Signature</i> |
|---------------------|-------------------------|----------------------------|------------------|
| MARCY Christelle    |                         | TOUZE Annie                |                  |
| COURTEL Isabelle    |                         | LE CALLOCH Franck          |                  |
| CARDIN Samuel       |                         | SOMME Nicolas              |                  |
| TEXIER Véronique    |                         | KERRAND THERY Diane        |                  |
| ROUGIÉ Alexandre    |                         | MAILLARD Anne-Franck       |                  |
| LAMART Thierry      |                         | ANGEE LE FLOCH<br>Virginie |                  |
| TOUZE Isabelle      | Pouvoir à Samuel CARDIN | JOSSET Régis               |                  |